

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 490**11 mai 2004****SOMMAIRE**

A.Z. International S.A., Luxembourg	23516	Estinbuy Holding S.A., Luxembourg	23502
Acuazahara (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . .	23512	Eudomer S.A., Luxembourg	23475
AEGIS Luxembourg, Aktives Eigenes Gesundes Immun-System Luxembourg, A.s.b.l., Crauthem	23481	Everwood Holding S.A., Luxembourg	23484
Agra Investments S.A., Luxembourg	23493	Finance Organizations S.A., Luxembourg	23517
Agra Investments S.A., Luxembourg	23493	Financière d'Evry S.A.H., Luxembourg	23509
Agra Investments S.A., Luxembourg	23493	(La) Financière Montbrillant S.A., Luxembourg . .	23506
Athena Investments Limited S.A., Luxembourg . .	23480	Firad S.A.H., Luxembourg	23514
Athena Investments Limited S.A., Luxembourg . .	23480	Flyers S.A., Luxembourg	23478
Athena Paint Investments S.A., Luxembourg	23483	Flyers S.A., Luxembourg	23478
Athena Paint Investments S.A., Luxembourg	23483	Game Invest S.A., Strassen	23503
Avanco S.A., Luxembourg	23508	Gilda Participations S.A., Luxembourg	23509
AXA Investplus, Sicav, Luxembourg	23503	Hatfield S.A., Luxembourg	23514
B.A Venture S.C.A., Business Angel Venture, Lu- xembourg	23517	Hike Securities S.A., Luxembourg	23517
B.A Venture S.C.A., Business Angel Venture, Lu- xembourg	23519	Hirha S.A., Luxembourg	23514
Baskinvest, Sicav, Luxembourg	23494	Hottinger International Fund, Sicav, Luxembourg	23501
Belimpex, S.à r.l., Foetz	23479	Ingrema S.A., Luxembourg	23504
Biminvest S.A., Luxembourg	23515	Jef Financière S.A., Luxembourg	23506
Bio & Bio Licensing S.A., Luxembourg	23518	Kensington Assets S.A., Luxembourg	23512
Bismuth S.A., Luxembourg	23511	Labmed Holding S.A., Luxembourg	23502
BPER International Sicav, Luxembourg	23515	Limbo Invest S.A., Luxembourg	23519
Canoe Securities S.A., Luxembourg	23520	Lishold Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxem- bourg	23513
Cemarlux S.A., Luxembourg	23516	Lombard Odier Darier Hentsch Invest, Sicav, Lu- xembourg	23507
Charon Holding S.A., Luxembourg	23510	Lumax International Holdings S.A., Luxembourg	23496
Compagnie Financière "Les Petons" S.A.H., Lu- xembourg	23484	Lumax International Holdings S.A., Luxembourg	23499
Compagnie Piere Holding S.A., Luxembourg	23484	Luxempart S.A., Luxembourg-Kirchberg	23503
CYO Company of Yarns Olcese S.A.H., Luxem- bourg	23506	Marite S.A. Holding, Luxembourg	23504
Deseret Adventure S.A.H., Luxembourg	23502	Mayence S.A., Luxembourg	23508
Deseret S.A.H., Luxembourg	23502	McArthurGlen Roermond Holdings, S.à r.l., Lu- xembourg	23480
Domaine Alice Hartmann S.A., Wormeldange . .	23504	Merlo S.A., Luxembourg	23511
Dorberg S.A., Luxembourg	23511	MFR Italy Holdings, S.à r.l., Luxembourg	23483
E.F.I. Eurofinance Investments Holding S.A., Lu- xembourg	23519	Mode Finance S.A.H., Luxembourg	23508
E.S. Control Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	23509	Nifrac Finance S.A., Luxembourg	23512
Empe A.G., Luxembourg	23474	Night Polo Team, S.à r.l., Luxembourg	23482
Erstadt S.A., Luxembourg	23512	OCM Luxembourg Opportunities Investments, S.à r.l., Luxembourg	23474
		Olivetti Finance N.V. S.A., Luxembourg	23482
		Overpack Holding S.A., Luxembourg	23499

Paddington Investments S.A., Luxembourg	23513	Timber Invest S.A., Strassen	23515
Sainoe Holding S.A., Luxembourg	23519	Tourist Investments S.A., Luxembourg	23506
Sauren Fonds-Select Sicav, Luxembourg-Strassen .	23505	Unit Investments S.A.H., Luxembourg	23520
Sofinka S.A.H., Luxembourg	23518	Valemar S.A., Luxembourg	23508
Techno Développement S.A., Luxembourg	23510	Valfor Holding S.A., Luxembourg	23505
Tele-Shop Elektroinstallationen S.A., Weiswampach	23484	Viking Management Group S.A.H., Luxembourg .	23516
Tele-Shop Elektroinstallationen S.A., Weiswampach	23484	Westland Holding S.A., Luxembourg	23510
Telecom Italia Capital S.A., Luxembourg	23479	Wimbledon Finance Services S.A., Luxembourg .	23513
Telecom Italia Finance S.A., Luxembourg	23481	Wimvest Holding S.A., Luxembourg	23510
Textilpar Investissements S.A., Luxembourg	23505	Zamasport Distribution S.A., Luxembourg	23517
		Zender International S.A., Luxembourg	23518
		Zeugma Holding S.A., Luxembourg	23484

EMPE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 40.514.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 15 mars 2004 à 11.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l., et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

La date de renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes a été fixée à l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire de l'année 2008, au lieu de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 15 mars 2004 à 12.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean a été élu aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour EMPE A.G.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO05095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025796.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 97.473.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société le 10 mars 2004

Il a été décidé le 10 mars 2004 par l'Associé Unique de la Société de nommer, pour une période indéterminée, M. Sean Armstrong, demeurant au 333, South Grant Avenue, 28th Floor, Los Angeles, California 90071 (USA), comme gérant de la Société en remplacement de Melle Stephanie Schulman, demeurant au 1301, Avenue of Americas, 34th Floor, New York, New York 10019 (USA), dont la démission avec effet immédiat au 10 mars 2004 a été acceptée par l'Associé Unique, qui lui a donné pleine et entière décharge pour sa gestion.

En conséquence, le Conseil de Gérance de la Société est à présent constitué par M. Jean Plant, M. Mark Oei, M. Brett Wyard, M. Sean Armstrong et M. Bruno Bagnouls.

Conformément à l'article 10 des statuts de la Société, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Gérants.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025767.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

EUDOMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 99.720.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le cinq mars.

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. La société EUREMINT S.C.A., dont le siège social est à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, ici représentée par Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;
2. La société DOMUSVI SAS, établie et ayant son siège à F-75014 Paris, 26, rue Rémy Dumoncel, ici représentée par Mademoiselle Sofia Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Dénomination sociale

Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

EUDOMER S.A.

Art. 2. Durée

La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou ressortissantes d'un état membre de l'Union Européenne de gestion de maisons de retraites ou établissements assimilés; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange, d'exploitation ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier dans tout Etat membre de l'Union Européenne à l'exception de la France.

Art. 5. Capital social

Le capital social est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'Euros (EUR 5.000.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. Cession des actions

Les cessions d'actions seront libres entre actionnaires.

Ne seront pas soumises au droit de préemption défini par le présent Article:

toute transmission par l'une des parties au profit d'une personne morale dont elle détient directement le contrôle majoritaire tant en capital qu'en droits de vote à la date de la transmission;

toute transmission en suite d'une donation avec réserve d'usufruit ou d'une succession;

Toutes autres cessions d'actions, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, alors même que la cession aurait lieu par voie d'adjudication publique en vertu d'une décision de justice, sont soumises à agrément et ouvrent un droit de préemption dans les conditions ci-après.

L'agrément de tout nouvel actionnaire doit résulter à peine de nullité d'une décision unanime des actionnaires réunis en assemblée générale.

Il en est de même en cas d'apports en société, en cas d'apport partiel d'actif, de fusion ou de scission, de cession de droits d'attribution ou de souscription à une augmentation de capital ou de renonciation au droit de souscription.

Le cédant notifie à chacun des actionnaires le projet de cession, par lettre recommandée AR, indiquant l'identité du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix offert et les conditions de la cession.

Chaque actionnaire bénéficie d'un droit de préemption sur les actions dont la cession est envisagée. Il exerce ce droit par voie de notification au cédant et au président au plus tard dans les 15 jours de la notification émanant du cédant en précisant le nombre d'actions qu'il souhaite acquérir.

Lorsque le nombre total des actions que les actionnaires ont déclaré vouloir acquérir est supérieur au nombre d'actions concernées, et faute d'accord entre eux sur la répartition desdites actions dans le délai de 15 jours ci-dessus, les actions concernées sont réparties entre eux au prorata de leur participation dans le capital social.

Si, dans une cession, le droit de préemption des actionnaires n'absorbe pas la totalité des actions concernées, la société peut, en vertu d'un droit de préemption subsidiaire, acquérir les actions concernées non préemptées. Elle dispose, à cette fin, d'un délai complémentaire d'un mois. Lorsque les actions sont rachetées par la société, celle-ci est tenue de les céder dans un délai de six mois ou de les annuler.

A défaut d'exercice de leurs droits de préemption par les titulaires ci-dessus, et dans les délais prévus, la cession projetée peut être réalisée mais seulement aux prix et conditions contenus dans la notification visée ci-dessus, le non-exercice du droit de préemption valant agrément du cessionnaire.

Art. 7. Conseil d'Administration

La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, de catégories A et B, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale et leur révocation ne saurait donner droit à aucune indemnité.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée vis-à-vis des tiers, soit par la signature collective de la majorité des administrateurs de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature individuelle de la personne à ce titre déléguée par le conseil.

Par exception à ce qui précède, les décisions suivantes ne sont valablement prises que par décision unanime des administrateurs de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B:

- cession de fonds de commerce par la Société;
- cession de participation par la Société;
- prise de toutes sûretés sur l'un quelconque des actifs de la Société;
- et plus généralement tout acte de disposition qui pourrait conduire directement ou indirectement à un appauvrissement de la société.

Art. 9. Actions judiciaires

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 10. Surveillance

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 11. Exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. Assemblée générale annuelle des actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi de mois de juin à 15 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales sont réputées extraordinaires, à l'exception de l'assemblée générale annuelle qui aurait été prorogée.

Art. 13. Droit de vote

Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale est convoquée par les administrateurs par lettre recommandée avec accusé de réception adressée aux actionnaires 15 jours avant sa tenue et signée dans les conditions prévues à l'article 8 des présents statuts.

L'assemblée générale ne délibère valablement sur première convocation que si 75% au moins des actions composant le capital social sont représentées. Si cette condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les conditions légales et délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée.

Dans tous les cas, les résolutions de quelque assemblée générale que ce soit devront, pour être valables, réunir les trois quarts au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 15. Dispositions supplétives

Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le deuxième mardi de juin 2005.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. La société EUREMINT SCA, préqualifiée, deux cent cinquante actions	250
2. La société Domusvi SAS, préqualifiée, deux cent cinquante actions	250
Total: cinq cents actions	500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à sept mille cent Euros (EUR 7.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à cinq.

Sont nommés administrateurs de catégorie A:

- a) Monsieur Claude Cheton, Président de société, né à Romans sur Isère (France), le 10 janvier 1955, demeurant à F-06130 Grasse, 99, avenue Sidi Brahim;

b) Monsieur Yves Journal, Président de société, né à Paris (France), le 5 mai 1950, demeurant à 06400 Cannes, 12/14, boulevard des Pins;

c) Monsieur André Olivier, retraité, né à Ariana (Tunisie), le 17 décembre 1941, demeurant à F-06000 Nice, 19 bis, avenue des Fleurs.

Sont nommés administrateurs de catégorie B:

b) La société S.G.A. SERVICES S.A., société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations à Luxembourg, section B sous le numéro 76.118;

c) Monsieur Jean-Marie Poos, licencié en sciences économiques, né à Uccle (Belgique), le 16 octobre 1966, demeurant à L-4970 Bettange/Mess, 45, rue Haard.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Herremans, Sous-Directeur, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2009.

Le mandat du commissaire aux comptes est gratuit.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2004, vol. 896, fol. 23, case 11. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2004.

F. Kessler.

(026134.3/219/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

FLYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 77.088.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-A04743, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

Signatures

Administrateurs

(025356.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

FLYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 77.088.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 28 novembre 2002

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à l'exercice clôturé au 30 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025354.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

BELIMPEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 2, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 20.162.

Les bilans aux 31 décembre 1982, 31 décembre 1983, 31 décembre 1984, 31 décembre 1985, 31 décembre 1986, 31 décembre 1987, 31 décembre 1988, 31 décembre 1989, 31 décembre 1990, 31 décembre 1991, 31 décembre 1992, 31 décembre 1993, 31 décembre 1994, 31 décembre 1995, 31 décembre 1996, 31 décembre 1997, 31 décembre 1998, 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05842, réf. LSO-AO05852, réf. LSO-AO05853, réf. LSO-AO05855, réf. LSO-AO05856, réf. LSO-AO05857, réf. LSO-AO05858, réf. LSO-AO05859, réf. LSO-AO05860, réf. LSO-AO05861, réf. LSO-AO05862, réf. LSO-AO05863, réf. LSO-AO05864, réf. LSO-AO05865, réf. LSO-AO05866, réf. LSO-AO05867, réf. LSO-AO05868, réf. LSO-AO05869, réf. LSO-AO05870 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur-Délégué

(026366.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

TELECOM ITALIA CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 77.970.

Extrait du procès-verbal n° 12 du Conseil d'Administration du 27 février 2004

Présents: M. Francesco Tanzi, Président et M. Alex Bolis, Administrateur présents à Milano, M. Adriano Trapletti, Administrateur-délégué, Mme Stefania Saini, Administrateur-directeur financier et M^e Jacques Loesch, Administrateur présents à Luxembourg au siège social

Assiste à la réunion M. Antonio Sica présent à Luxembourg au siège social.

La séance est ouverte à 10.45 heures par le Président qui demande à M. Sica de bien vouloir remplir la tâche de secrétaire, en assurant la verbalisation du présent procès-verbal, et donne ensuite lecture de l'ordre du jour suivant:

Assiste à la réunion M. Antonio Sica présent à Luxembourg au siège social.

La séance est ouverte à 9.45 heures par le Président qui demande à M. Sica de bien vouloir remplir la tâche de secrétaire et donne ensuite lecture de l'ordre du jour suivant:

I Omissis;

II Omissis;

III Omissis;

IV Omissis;

V Omissis;

VI Changement du siège social;

VII Omissis.

Omissis

VI) Changement du siège social

M. Trapletti informe le Conseil que suite à la vente de l'immeuble de sa propriété, TELECOM ITALIA FINANCE S.A., de laquelle TELECOM ITALIA CAPITAL est locataire, est en train de déménager ses bureaux au 287-298, route d'Arlon L-1150 Luxembourg et elle a offert de sous-louer à notre Société un bureau aux mêmes conditions du précédent contrat. Le Conseil accepte l'offre de TELECOM ITALIA FINANCE.

M. Trapletti informe le Conseil que les bureaux de la Société seront transférés le ou après le 15 mars 2004.

Par conséquent le Conseil décide, par application de l'article 2, alinéa 2 des statuts, de transférer le siège social de la Société à la susdite adresse avec effet à la date de transfert effective. Le Conseil, avec leurs abstentions, donne au Président et à l'Administrateur-délégué tous pouvoirs à l'effet de faire publier ce transfert dans les formes légales.

Omissis

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 11.10 heures. Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

En original signé

F. Tanzi / A. Trapletti

Le Président / L'Administrateur-délégué

TELECOM ITALIA CAPITAL S.A.

A. Sica

Le Secrétaire de la réunion

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04566. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025279.3/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

McArthurGlen ROERMOND HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 89.296.

—
L'intégralité des 500 parts sociales de la société détenues par McArthurGlen ROERMOND (II) L.L.C. ont été cédées en date du 27 février 2004 à la société de droit des Pays-Bas NETHERLANDS OUTLET MALL HOLDING B.V., enregistrée auprès du «trade register at the Chamber of Commerce in Amsterdam» sous le numéro 34197198 et ayant son siège social à Jan Willem Brouwersstr 12, 1071LJ Amsterdam.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour McArthurGlen ROERMOND HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025202.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

ATHENA INVESTMENTS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 17.854.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 4 octobre 2002

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de ATHENA INVESTMENTS LIMITED S.A., il a été décidé comme suit:

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour toutes les opérations effectuées à la date du 31 décembre 2001;
- de reconduire les mandats de Messieurs P.W. Fearnhead, P.J. Milne et C.J. Sinclair, administrateurs, et le mandat de KPMG AUDIT, commissaire aux comptes, pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

ATHENA INVESTMENTS LIMITED S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00955. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025996.3/1349/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

ATHENA INVESTMENTS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 17.854.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2003

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de ATHENA INVESTMENTS LIMITED S.A., il a été décidé comme suit:

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour toutes les opérations effectuées à la date du 31 décembre 2002;
- de reconduire les mandats de Messieurs P.W. Fearnhead, P.J. Milne et C.J. Sinclair, administrateurs, et le mandat de KPMG AUDIT, commissaire aux comptes, pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

ATHENA INVESTMENTS LIMITED S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025995.3/1349/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

AEGIS LUXEMBOURG, AKTIVES EIGENES GESUNDES IMMUN-SYSTEM LUXEMBOURG, A.s.b.l.,
Association sans but lucratif,
(anc. IMPF-INFORMATION, A.s.b.l.).
Siège social: L-3330 Crauthem, 2, rue Paul Goedert.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 12 mars 2004
Changement de statuts

Art. 1^{er}. L'Association porte le nom de IMPF-INFORMATION, A.s.b.l.
Est modifié comme suit:

Art. 1^{er}. L'Association porte le nom de AKTIVES EIGENES GESUNDES IMMUN-SYSTEM LUXEMBOURG, A.s.b.l., en abréviation AEGIS LUXEMBOURG, A.s.b.l.

Fait à Crauthem, le 22 mars 2004.
M. Clement / M. Pelaié-Hilger
Président / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04555. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025252.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

TELECOM ITALIA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 76.448.

—
Extrait du procès-verbal n° 21 du Conseil d'Administration du 27 février 2004

Présents: M. Francesco Tanzi - Président, M. Riccardo Varetto - Vice-président, présents à Milano, M. Adriano Trapletti, Administrateur-directeur, et M^e Jacques Loesch, Administrateur présents à Luxembourg au siège social

Représenté: M. Fabio Franchi, Administrateur par procuration donnée à M^e Jacques Loesch annexée au présent procès-verbal sous la lettre «A»

Assiste à la réunion M. Antonio Sica présent à Luxembourg au siège social.

La séance est ouverte à 9.45 heures par le Président qui demande à M. Sica, de bien vouloir remplir la tâche de secrétaire et donne ensuite lecture de l'ordre du jour suivant:

- I Omissis;
- II Omissis;
- III Omissis;
- IV Omissis;
- V Omissis;
- VI Changement du siège social;
- VII Omissis;
- VIII Omissis.

Omissis

VI) Changement du siège social

Se rattachant aux communications relatives à la vente de l'immeuble de propriété de la Société et à la souscription d'un contrat de sous-location, M. Trapletti rappelle au Conseil que les bureaux de TIF seront transférés le ou après le 15 mars 2004 au 287-298, route d'Arlon L-1150 Luxembourg. Par conséquent le Conseil décide, par application de l'article 2, alinéa 2 des Statuts, de transférer le siège social de la Société à la susdite adresse avec effet à la date de transfert effective. Le Conseil, avec leurs abstentions, donne au Président et à l'Administrateur-directeur tous pouvoirs à l'effet de faire publier ce transfert dans les formes légales.

Omissis

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 10.40 heures. Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

En original signé
F. Tanzi / A. Trapletti
Le Président / L'Administrateur-délégué
TELECOM ITALIA FINANCE S.A.
A. Sica
Le Secrétaire de la réunion

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025275.3/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

OLIVETTI FINANCE N.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 98.445.

—
Extrait du procès-verbal n° 2 du Conseil d'Administration du 18 mars 2004

M. Francesco Tanzi, Président, présent à Milano, M. Adriano Trapletti, Administrateur-délégué et M. Vincenzo Montano, Administrateur, présents à Luxembourg au siège social.

Assiste à la réunion M. Antonio Sica, présent à Luxembourg au siège social.

La séance est ouverte à 14.45 heures par le Président qui demande à M. Sica de bien vouloir remplir la tâche de secrétaire, en assurant la verbalisation du présent procès-verbal, et donne ensuite lecture de l'ordre du jour suivant:

Assiste à la réunion M. Antonio Sica, présent à Luxembourg au siège social.

La séance est ouverte à 9.45 heures par le Président qui demande à M. Sica, de bien vouloir remplir la tâche de secrétaire et donne ensuite lecture de l'ordre du jour suivant:

I Démission d'un Administrateur;

II Omissis;

III Omissis;

IV Changement du siège social;

V Omissis;

VI Omissis.

Omissis

I) Démission d'un administrateur

M. Trapletti informe le conseil qu'en date du 3 février 2004 est parvenue à la Société une lettre par laquelle M. Vincent Mahieu a présent sa démission du Conseil d'Administration de la Société en tant qu'Administrateur.

M. Trapletti exprime ses remerciements à M. Mahieu pour sa contribution aux activités de la Société.

Le Conseil prend acte de la démission de M. Mahieu et s'associe au Président pour lui témoigner sa gratitude.

Omissis

VI) Changement du siège social

M. Trapletti informe le Conseil que suite à la vente de l'immeuble de sa propriété, TELECOM ITALIA FINANCE S.A., de laquelle OLIVETTI FINANCE est locataire, a déménagé ses bureaux au 287-298, route d'Arlon L-1150 Luxembourg et elle a offert de sous-louer à notre Société un bureau aux mêmes conditions du précédent contrat. Le Conseil accepte l'offre de TELECOM ITALIA FINANCE.

Par conséquent le Conseil décide, par application de l'article 2, alinéa 2 des Statuts, de transférer le siège social de la Société à la susdite. Le conseil, avec son abstention, donne à l'Administrateur-délégué tous pouvoirs à l'effet de faire publier ce transfert dans les formes légales.

Omissis

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 15.15 heures. Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

En original signé

F. Tanzi / A. Trapletti

Le Président / L'Administrateur-délégué

OLIVETTI FINANCE N.V. S.A.

A. Sica

Le Secrétaire de la réunion

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025270.3/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

NIGHT POLO TEAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 80.730.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Signature

Le gérant

(025828.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

MFR ITALY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 856.800,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 67.311.

—
EXTRAIT

Les 19,040 parts sociales de classe A détenues par MGE-RB EUROPE (HOLDING), S.à r.l., ont été cédées en date du 27 février 2004 à la société de droit luxembourgeois MGE-RB EUROPE (HOLDING), S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.287, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

Pour MFR ITALY HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04617. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025206.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2004.

ATHENA PAINT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 18.723.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 4 octobre 2002

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de ATHENA PAINT INVESTMENTS S.A., il a été décidé comme suit:

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour toutes les opérations effectuées à la date du 31 décembre 2001;
- de reconduire les mandats de Messieurs P.W. Fearnhead, P.J. Milne et C.J. Sinclair, administrateurs, et le mandat de DELOITTE & TOUCHE, commissaire aux comptes, pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

ATHENA PAINT INVESTMENTS S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00915. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026000.3/1349/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

ATHENA PAINT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 18.723.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2003

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de ATHENA PAINT INVESTMENTS S.A., il a été décidé comme suit:

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour toutes les opérations effectuées à la date du 31 décembre 2002;
- de reconduire les mandats de Messieurs P.W. Fearnhead, P.J. Milne et C.J. Sinclair, administrateurs, et le mandat de DELOITTE & TOUCHE, commissaire aux comptes, pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

ATHENA PAINT INVESTMENTS S.A.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2004, réf. LSO-AO00953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025999.3/1349/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

TELE-SHOP ELEKTROINSTALLATIONEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 40.
R. C. Diekirch B 2.898.

Le bilan au 10 avril 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour la société
COFINOR S.A.
Un mandataire
Signature

(901258.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

TELE-SHOP ELEKTROINSTALLATIONEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 40.
R. C. Diekirch B 2.898.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO00141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 26 mars 2004.

Pour la société
COFINOR S.A.
Un mandataire
Signature

(901260.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE «LES PETONS» S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 27.948.

Scindée en:

COMPAGNIE PIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

EVERWOOD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

ZEUGMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COMPAGNIE FINANCIERE «LES PETONS» S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 27.948, constituée suivant acte notarié en date du 20 avril 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 190 du 14 juillet 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 janvier 2004, non encore publié.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Frédérique Mignon, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Patricia Marteau, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de scission publié au Mémorial le 19 février 2004.
2. Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société scindée.
4. Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la société scindée pendant le délai légal.
5. Approbation des statuts des sociétés résultant de la scission tels que publiés au Mémorial C du 19 février 2004.
6. Nomination des organes sociaux des sociétés résultant de la scission.

7. Fixation des adresses des sociétés résultant de la scission et mandat à conférer au conseil d'administration de déplacer celles-ci à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Le Président expose ensuite que:

1. le projet de scission établi par le Conseil d'Administration en date du 2 février 2004 a été publié au Mémorial, Recueil C, numéro 204 du 19 février 2004,

2. les actions des trois nouvelles sociétés étant réparties entre les actionnaires de la société à scinder de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital social, il a pu être fait abstraction du rapport spécial visé par l'article 294 conformément à l'article 307 (5) de la loi sur les sociétés commerciales,

3. le projet de scission, les comptes annuels de la Société ainsi que le rapport de gestion des trois derniers exercices de la Société ainsi qu'un état comptable arrêté à la date du 31 janvier 2004 ont été déposés pendant le délai légal au siège social de la société à la disposition des actionnaires. Une attestation certifiant leur dépôt au siège restera annexée aux présentes.

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve le projet de scission tel qu'il a été publié le 19 février 2004 en conformité avec l'article 290 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'Assemblée constate que conformément aux articles 288 et 307 de la loi concernant les sociétés commerciales la scission telle que décrite dans le projet de scission est devenue définitive avec effet à ce jour. En conséquence, l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société scindée, sans exception ni réserve, est par suite de sa dissolution sans liquidation transféré aux trois sociétés anonymes nouvellement constituées avec effet à ce jour, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les trois nouvelles sociétés anonymes ainsi créées sont dénommées:

1. COMPAGNIE PIERE HOLDING S.A.
2. EVERWOOD HOLDING S.A.
3. ZEUGMA HOLDING S.A.

et auront leur siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

(ci-après dénommées «les sociétés anonymes nouvelles»).

Les actions des sociétés anonymes nouvelles sont attribuées sans soulte aux actionnaires de la société scindée, de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital de la Société, à raison d'une action nouvelle dans chacune des trois nouvelles sociétés pour une action de la société scindée.

L'Assemblée approuve l'apport et la répartition des éléments actifs et passifs du patrimoine total de la Société arrêtée à la date du 31 janvier 2004 aux trois sociétés nouvelles, tels que proposés dans le projet de scission.

Troisième résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que les documents sociaux de la société scindée seront conservés pendant le délai légal à l'ancien siège social de la société scindée à Luxembourg, 23, val Fleuri.

Cinquième résolution

L'Assemblée approuve la création sous forme authentique des trois sociétés anonymes nouvelles et les statuts tels que proposés dans le projet de scission comme élément de la scission et requiert le notaire instrumentant de constater authentiquement leur constitution et leurs statuts, tels que publiés le 19 février 2004, au Mémorial, Recueil C, à savoir:

COMPAGNIE PIERE HOLDING S.A.
Société anonyme Holding
Luxembourg

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de COMPAGNIE PIERE HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque les événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le

siège social pourra être déclaré provisoirement transféré à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de vie de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre-vingt-cinq mille euros (85.000,- EUR) représenté par huit mille (8.000) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont au porteur.

Le capital autorisé est fixé à deux cent quarante quatre mille trois cent soixante quinze euros (244.375,- EUR) représenté par vingt trois mille (23.000,-) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 6. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 9. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside est prépondérante.

Art. 10. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 16. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de mai à dix heures trente à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Libération du capital social

Le capital social de quatre-vingt-cinq mille euros (85.000,- EUR) représenté par huit mille (8.000) actions sans désignation de valeur nominale est libéré intégralement par l'apport aux valeurs comptables à la date du 31 janvier 2004 de la partie des éléments du patrimoine actif de la société scindée destinée à la société.

Le bilan d'ouverture de la société COMPAGNIE PIERE HOLDING S.A. se présente donc comme suit:

	EUR
Actif	
Actif circulant	
Avoirs en banques	2.650.000,00
Total actif	2.650.000,00
Dettes	
c/c actionnaires	250.000,00
Total dettes	250.000,00
Actif net	2.400.000,00
Représenté par	
Capital souscrit	85.000,00
Réserve légale	8.500,00
Autres réserves	2.306.500,00
	2.400.000,00

Rapport du réviseur d'entreprises:

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant agréé conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, établi par Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises à Luxembourg, en date du 5 février 2004.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des contrôles effectués:

- 1) la description des apports telle que reprise dans le présent rapport est adéquate;
- 2) les actifs et passifs apportés à COMPAGNIE PIERE HOLDING S.A. sont correctement évalués;
- 3) la valeur nette totale de EUR 2.400.000,00 des apports à laquelle conduisent les modes d'évaluation correspond au moins au capital de EUR 85.000,00 représenté par 8.000 actions sans valeur nominale (pair comptable: EUR 10.625) de COMPAGNIE PIERE HOLDING S.A. à mettre en contrepartie, complété par l'inscription aux capitaux propres de EUR 8.500,00 et EUR 2.306.500,00 au titre de réserve légale et autres réserves.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

2. EVERWOOD HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Luxembourg

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de EVERWOOD HOLDING S.A.**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque les événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré provisoirement transféré à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de vie de la société est illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent vingt-cinq mille euros (225.000,- EUR) représenté par huit mille (8.000) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont au porteur.

Le capital autorisé est fixé à sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze euros (799.875,- EUR) représenté par vingt-huit mille quatre cent quarante (28.440,-) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 6. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Administration - Surveillance**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.**Art. 9.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside est prépondérante.

Art. 10. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 16. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de juin à onze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Libération du capital social

Le capital social est fixé à deux cent vingt-cinq mille euros (225.000,- EUR) représenté par huit mille (8.000) actions sans désignation de valeur nominale est libéré intégralement par l'apport aux valeurs comptables à la date du 31 janvier 2004 de la partie des éléments du patrimoine actif de la société scindée destinée à la société.

Le bilan d'ouverture de la société EVERWOOD HOLDING S.A. se présente donc comme suit:

	EUR
Actif	
Actif circulant	
Avoirs en banques	2.200.000,00
Total actif	2.200.000,00
Dettes	
c/c actionnaires	665.460,00
Actif net	1.534.540,00
Représenté par	
Capital souscrit	225.000,00
Réserve légale	22.500,00
Autres réserves	1.292.500,49
Résultats reportés	-3.994,09
Perte de la période du 1.07.03 au 31.01.04.	-1.466,40
	1.534.540,00

Rapport du réviseur d'entreprises:

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant agréé conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, établi par Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises à Luxembourg, en date du 5 février 2004.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des contrôles effectués:

- 1) la description des apports telle que reprise dans le présent rapport est adéquate;
- 2) les actifs et passifs apportés à EVERWOOD HOLDING S.A. sont correctement évalués;

3) la valeur nette totale de EUR 1.534.540,00 des apports à laquelle conduisent les modes d'évaluation correspond au moins au capital de EUR 225.000,00 représenté par 8.000 actions sans valeur nominale (pair comptable: EUR 28,125) de EVERWOOD HOLDING S.A. à mettre en contrepartie, complété par l'inscription aux capitaux propres de EUR 22.500,00 et EUR 1.287.040,00 au titre de réserve légale et autres réserves et résultats reportés.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

3. ZEUGMA HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Luxembourg

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de ZEUGMA HOLDING S.A.»

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque les événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré provisoirement transféré à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de vie de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-seize mille euros (196.000,- EUR) représenté par huit mille (8.000) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont au porteur.

Le capital autorisé est fixé à huit cent quarante-neuf mille neuf cent cinq euros (849.905,- EUR) représenté par trente quatre mille six cent quatre-vingt-dix (34.690,-) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 6. La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 9. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside est prépondérante.

Art. 10. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 16. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de juin à treize heures trente à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Libération du capital social

Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-seize mille euros (196.000,- EUR) représenté par huit mille (8.000) actions sans désignation de valeur nominale est libéré intégralement par l'apport aux valeurs comptables à la date du 31 janvier 2004 de la partie des éléments du patrimoine actif de la société scindée destinée à la société.

Le bilan d'ouverture de la société ZEUGMA HOLDING S.A. se présente donc comme suit:

	EUR
Actif	
Actif circulant	
Avoirs en banques	1.915.872,36
Total actif	1.915.872,36
Dettes	
c/c actionnaires	579.540,00
Total dettes:	579.540,00
Actif net	1.336.332,36
Représenté par	
Capital souscrit	196.000,00
Réserve légale.	19.500,00
Autres réserves	1.125.662,82
Résultats reportés	-3.478,36
Perte de la période 1.07.03 au 31.01.04	-1.352,10
	1.336.332,36

Rapport du réviseur d'entreprises:

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant agréé conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, établi par Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises à Luxembourg, en date du 5 février 2004.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des contrôles effectués:

- 1) la description des apports telle que reprise dans le présent rapport est adéquate;
- 2) les actifs et passifs apportés à ZEUGMA HOLDING S.A. sont correctement évalués;
- 3) la valeur nette totale de EUR 1.336.332,36 des apports à laquelle conduisent les modes d'évaluation correspond au moins au capital de EUR 196.000,- représenté par 8.000 actions sans désignation de valeur nominale (pair comptable: EUR 24,50) de ZEUGMA HOLDING S.A. à mettre en contrepartie, complété par l'inscription aux capitaux propres de EUR 19.600,00 et EUR 1.120.732,36 au titre de réserve légale et autres réserves et résultats reportés.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Sixième résolution

L'Assemblée constate que les apports aux sociétés anonymes nouvelles ainsi constituées ont été faits sur base de la situation comptable au 31 janvier 2004.

Septième résolution

L'Assemblée constate qu'au point de vue comptable et fiscal, la scission prend effet rétroactif au 31 janvier 2004 et qu'à partir de cette date les opérations de la société à scinder sont censées être réalisées par cette société pour le compte des trois (3) sociétés nouvelles.

Les actions des sociétés nouvelles auront le droit de participer au bénéfice à partir de cette date.

Huitième résolution

L'Assemblée approuve l'attribution des actions des sociétés anonymes nouvelles ainsi constituées aux actionnaires de la société scindée de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital de la société scindée, c'est-à-dire que les actionnaires de la société scindée recevront pour une action de la Société une action dans chacune des trois nouvelles sociétés.

Constatation

L'Assemblée constate que la scission est réalisée par les présentes conformément à l'article 301 de la loi concernant les sociétés commerciales, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de ladite loi sur l'effet de la scission vis-à-vis des tiers.

Elle constate encore la dissolution sans liquidation de la Société suite à la réalisation de la scission suivant les modalités décrites dans le projet de scission.

Déclaration du notaire

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi concernant les sociétés commerciales avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

Ensuite les actionnaires des trois sociétés nouvelles, tous ici dûment représentés, ont déclaré prendre en assemblée générale pour compte des nouvelles sociétés les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

Pour COMPAGNIE PIERE HOLDING S.A.

1.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

2.- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

3.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

- 2) Est appelée aux fonctions de commissaire:

la société HRT REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 51.238).

Pour EVERWOOD HOLDING S.A.

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

2.- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

3.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

- 2) Est appelée aux fonctions de commissaire:

la société HRT REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 51.238).

Pour ZEUGMA HOLDING S.A.

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

2.- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

3.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

2) Est appelée aux fonctions de commissaire:

la société HRT REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 51.238).

Pour les trois sociétés:

1) Les mandats des administrateurs et des commissaires ainsi nommés expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2009.

2) L'adresse des trois sociétés nouvelles est fixée L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Le conseil d'administration est autorisé à déplacer celle-ci à l'intérieur de la commune du siège social.

3) Du point de vue comptable, le premier exercice social des trois nouvelles sociétés commence le 31 janvier 2004 et se termine le 31 décembre 2004.

4) La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an deux mille cinq.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent aux sociétés nouvellement constituées sont estimés à environ cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Blondeau, F. Mignon, P. Marteau, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2004, vol. 883, fol. 74, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 mars 2004.

J.-J. Wagner.

(025817.3/239/549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

AGRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 39.396.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(025962.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

AGRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 39.396.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04502, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(025973.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

AGRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 33.396.

Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(025967.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2004.

BASKINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 32.425.

In the year two thousand and four, on the twenty-first of April.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held an Ordinary General Meeting of the shareholders of BASKINVEST, a floating capital investment company («société d'investissement à capital variable»), having its registered office in L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz, incorporated by a deed of notary Joseph Kerschen residing than in Luxembourg-Eich, on December 15th, 1989, published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 54 of February 15th, 1990,

lastly amended by a deed of notary Paul Decker, prenamed, on April 30th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 574 of May 26th, 2003, registered R.C.S Luxembourg B 32.425.

The Ordinary General Meeting is opened at 9.00 a.m. by Mr Claude Bettendorff, employee, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary Mrs Geneviève Adam, employee, residing professionally in Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer Mr Denis Wagner, employee, residing professionally in Luxembourg,

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I: The agenda of the meeting is the following:

1) Review of the report of the Board of Directors and of the Statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2003.

2) Approval of the annual statement of net assets and of the statement of changes in net assets closed on December 31st, 2003; profit allocation.

3) Discharge to the Board of Directors.

4) Statutory appointments.

5) Miscellaneous.

II: The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxy holders and by the bureau of the meeting will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed.

III. It appears from the said attendance-list that 2,089 of the 2,089 shares in circulation are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

First resolution

The Ordinary General Meeting declares that it has taken note of the report of the Board of Directors and of the report of the Auditor for the financial year closed on December 31st, 2003.

Second resolution

The Ordinary General Meeting approves the annual statement of net assets, the statement of changes in net assets closed on December 31st, 2003 and the distribution policy proposed by the Board of Directors.

BASKINVEST EUROPEAN FUND

Net Assets on December 31st, 2003	2,292,638.30 EUR
Net realized loss on December 31st, 2003	-98,181.99 EUR

The General Meeting approves the Board of Directors' decision who has adopted the policy that all net investment income and all net capital gains and capital appreciation will be accumulated and that no cash dividends will be declared.

Third resolution

The Ordinary General Meeting ratifies the deeds of the Board of Directors and gives entire discharge to the Directors for the achievement of their mandate concerning the accounting year 2003.

Fourth resolution

The Ordinary General Meeting declares that it has taken note of the resignation of Mr Manfred Nolte, Gran Via, 30-32, E-48009 Bilbao, with effect on March 5th, 2004 and ratifies the co-optation of Mr José L. Bastarrica.

The mandates of the Board members which have been fixed by the Ordinary General Meeting of April 16th, 2003 for a period of one year come to an end at the present Annual General Meeting of Shareholders. The Ordinary General Meeting decides to renew the mandates of the following Board Members.

Mr Francisco Javier Egana, Gran Via, 30-32, E-48009 Bilbao, as Chairman,

Mr José L. Bastarrica, Gran Via, 30-32, E-48009, Bilbao,

Mr Jean-Claude Finck, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg,

for a further period of one year, ending at the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2005.

The mandate of the independent auditor, ERNST & YOUNG S.A., comes to an end at the present Ordinary General Meeting. The Ordinary General Meeting decides to appoint ERNST & YOUNG S.A., with registered office in L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall (R.C.S. B N° 47.771) as auditor of BASKINVEST, SICAV for a period of one year until the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2005.

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated at 9.15 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quatre, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable BASKIN-VEST avec siège social à L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerchen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 15 décembre 1989, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 54 du 15 février 1990,

modifiée dernièrement suivant acte reçu par Maître Paul Decker notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 30 avril 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 574 du 26 mai 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 32.425,

L'assemblée générale ordinaire est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Mr Claude Bettendorff, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Geneviève Adam, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Denis Wagner, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Recevoir le rapport du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2003.

2) Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003; affectation des résultats.

3) Donner quitus aux administrateurs.

4) Nominations statutaires.

5) Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présences que 2.089 des 2.089 actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée, qui par conséquent est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire prend acte du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur pour l'année sociale clôturée le 31 décembre 2003.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire approuve le bilan annuel des actifs nets, l'état des modifications des actifs nets clôturés le 31 décembre 2003 et la politique de distribution proposée par le conseil d'administration.

BASKINVEST EUROPEAN FUND

Actifs nets au 31 décembre 2003 2.292.638,30 EUR

Perte nette réalisée au 31 décembre 2003 -98.181,99 EUR

L'assemblée générale approuve la décision du conseil d'administration visant à cumuler l'ensemble des revenus nets des investissements, l'ensemble des bénéfices nets sur capital ainsi que l'appréciation du capital et de ne pas déclarer de dividendes.

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire ratifie les actes du conseil d'administration et donne pleine décharge aux administrateurs pour l'exercice 2003.

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Manfred Nolte, Gran Via, 30-32, E-48009 Bilbao, avec effet au 5 mars 2004 et approuve la cooptation de M. José L. Bastarrica.

Les mandats des membres du conseil d'administration qui ont été fixés lors de l'assemblée ordinaire du 16 avril 2003 pour une période d'un an, prennent fin lors de la présente assemblée générale ordinaire. La présente assemblée générale ordinaire décide de renouveler pour une période d'un an les mandats des membres suivants du conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires de 2005, à savoir:

Mr Francisco Javier Egana, Gran Via, 30-32, E-48009 Bilbao, en tant que Président,

Mr José L. Bastarrica, Gran Via, 30-32, E-48009 Bilbao,
Mr Jean-Claude Finck, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg.

L'Assemblée Générale constate que, le mandat du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG S.A. a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG S.A., avec siège social à L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall (RCS B N° 47.771) pour un terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bettendorf, G.Adam, D. Wagner, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, vol. 20CS, fol. 93, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 27 avril 2004.

P. Decker.

(035125.3/206/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

LUMAX INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 20.810.

In the year two thousand four, on the twentieth of April.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company LUMAX INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

incorporated by a deed of the notary André-Jean-Joseph Schwachtgen, residing in Luxembourg, on September 9, 1983, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, Number 289 of October 24, 1983,

amended by a deed of the notary André-Jean-Joseph Schwachtgen, residing in Luxembourg, on February 27, 1987, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, Number 157 of May 29, 1987,

filed in the Luxembourg trade register (R.C.S. B 20.810).

The meeting was opened at 11.00 a.m. and was presided by Mr Régis Galiotto, private employee, residing professionally in Luxembourg-Eich,

The Chairman appointed as secretary Mrs. Danielle Origer, private employee, residing professionally in Luxembourg-Eich,

The meeting elected as scrutineer Mrs. Ornella Menetto, private employee, residing professionally in Luxembourg,

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1.- Amendment of the last paragraph of the Article first of the Articles of Association which will be read as follows:

«**Art. 1. Last paragraph.** The Company is formed for an unlimited duration.»

2.- To convert the capital into Euros so that it amounts to 49,718.2631 EUR;

3.- To increase the share capital of 49,718.2631 EUR to 90,718.2631 EUR by contribution in cash of 41,000.- EUR, and to fix the par value of the shares to 100.- EUR, each.

4.- Subscription and fully payment in cash.

5.- To reduce the corporate capital for an amount of 59,718.2631 EUR so as to bring it from its current amount of 90,718.2631 EUR to 31,000.- EUR by absorption of losses at December 31st 2003;

6.- To amend Article 3 of the Articles of Association which will be read as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31.000.- EUR), divided into three hundred ten (310) shares of one hundred Euros (100.- EUR) each.»

7.- Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting resolves to amend the last paragraph of the Article first of the Articles of Association which will be read as follows:

«**Art. 1. Last paragraph.** The Company is formed for an unlimited duration.»

Second resolution

The General Meeting resolves to convert the corporate capital of 60,000.- USD into 49,718.2631 EUR (rate of exchange of April 20th, 2004, 1.- Euro = 1.2068 USD).

Third resolution

The General Meeting resolves to increase the share capital with an amount of 41,000.- EUR to bring it from its present amount of 49,718.2631 EUR to 90,718.2631 EUR by payment in cash, and to fix the par value of the shares to 100.- EUR, each.

Payment

The increase of capital has been fully paid up by contribution in cash of an amount of 41,000.- EUR by the shareholders prorata the shares they owned, as it has been evidenced to the undersigned notary, who confirms this.

Fourth resolution

The General Meeting resolves to reduce the corporate capital for an amount of 59,718.2631 EUR so as to bring it from its current amount of 90,718.2631 EUR to 31,000.- EUR by absorption of losses at December 31st 2003.

Proof of the existing losses has been evidenced to the undersigned notary bases on the annual accounts at December 31st, 2003.

Fifth resolution

The General Meeting resolves to amend Article 3 of the Articles of Incorporation, so as to read as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into three hundred ten (310) shares of one hundred Euros (100.- EUR) each.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon ajourned at 11.30 a.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,500.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille quatre, le vingt avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUMAX INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg le 9 septembre 2003, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 289 du 24 octobre 1983,

modifiée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg le 27 février 1987, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 157 du 29 mai 1987,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, section B sous le numéro 20.810,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

Le président nomme comme secrétaire Madame Danielle Origer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ornella Menetto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Modification du dernier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:
 «**Art. 1^{er}. Dernier alinéa.** La société est constituée pour une durée illimitée.»
- 2.- Conversion de la devise du capital en Euro qui s'élèvera désormais à 49.718,2631 EUR;
- 3.- Augmentation du capital social de 49.718,2631 EUR à 90.718,2631 EUR par apport en espèces de 41.000.- EUR et fixation de la valeur nominale des actions à 100,- EUR, chacune.
- 4.- Souscription et libération intégrale en espèces.
- 5.- Réduction du capital social à concurrence de 59.718,2631 EUR pour le ramener de son montant actuel de 90.718,2631 EUR à 31.000.- EUR par absorption des pertes cumulées au 31 décembre 2003.
- 6.- Modification afférente de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:
 «**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune.»
- 7.- Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 1^{er}, dernier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:
 «**Art. 1^{er}. Dernier alinéa.** La société est constituée pour une durée illimitée.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de convertir le capital social de 60.000,- USD en 49.718,2631 EUR (cours de conversion du 20 avril 2004, 1,- Euro = 1,2068 USD).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de 41.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 49.718,261 EUR à 90.718,2631 EUR par apport en espèces et fixation de la valeur nominale des actions à 100,- EUR, chacune.

Libération

La libération a eu lieu immédiatement moyennant versements en espèces par les actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent, de sorte que la somme de 41.000,- EUR se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le confirme.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social pour un montant total de 59.718,2631 EUR pour le ramener de son montant actuel de 90.718,2631 EUR à 31.000,- EUR, par absorption des pertes cumulées au 31 décembre 2003.

Preuve de l'existence de ces pertes cumulées à été rapportées au notaire instrumentant sur base des comptes annuels révisés au 31 décembre 2003.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de cent Euros (100,- EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.500,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, D. Origer, O. Menetto, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, vol. 20CS, fol. 92, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 avril 2004.

P. Decker.

(035130.3/206/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

LUMAX INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 20.810.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 avril 2004.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(035131.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

OVERPACK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 100.481.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1) La société BROWN HOLDING S.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.780,

2) La société MORNOS S.A., avec siège social à 32 200 Thivas (Grèce), 7 km Thivas-Chalkidas, inscrite au registre de commerce et des sociétés de la Préfecture de Viotias sous le Numéro 24908/11/B/91/25, toutes les deux représentées par Madame Ekaterini Mouzaki, avocate, demeurant à B-1000 Brussels, 7, place Jean

Jacobs,

en vertu de deux procurations sous seing privé, données respectivement à Luxembourg le 19 avril 2004 et à Athènes le 20 avril 2004,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes représentées comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles, et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de OVERPACK HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés de capitaux luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'Article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance.

Art 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mercredi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que les modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société BROWN HOLDING S.A., prénommée, une action	1
2.- La société MORNOS S.A., prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de 32.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 1.500,- EUR.

Assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actionnaires présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) M. Nikolaos Korogiannakis, avocat, demeurant à B-1000 Brussels, 7, place Jean Jacobs, né à Athènes, le 13 octobre 1966,

b) Mme Ekaterini Mouzaki, avocate, demeurant à B-1000 Brussels, 7, place Jean Jacobs, née à Zakynthos, le 19 octobre 1973,

c) Mme Pagona Loutridou, employée privée, demeurant à GR-10671 Athens, 18, Akadimias (Grèce), née à Athènes, le 5 juillet 1965.

2.- Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

M. Georgios Georgiou-Kostakopoulos, avocat, demeurant à GR-10671 Athens, 18, Akadimias, (Grèce), né à Kamari-Messinias, le 26 octobre 1940.

3.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

4.- Le siège social de la société est fixé à L-1611 Luxembourg, 41, Avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Mouzaki, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2004, vol. 20CS, fol. 93, case 12. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 28 avril 2004.

P. Decker.

(035199.3/206/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2004.

HOTTINGER INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.050.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav HOTTINGER INTERNATIONAL FUND à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *1^{er} juin 2004* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.

2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

3. Affectation des résultats.

4. Quitus aux Administrateurs.

5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.

6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (02337/755/22)

Le Conseil d'Administration.

DESERET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.206.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juin 2004 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (00151/660/14)

Pour le Conseil d'Administration.

DESERET ADVENTURE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.626.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juin 2004 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (00152/660/14)

Pour le Conseil d'Administration.

LABMED HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 48.028.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 1^{er} juin 2004 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'année 2003.
2. Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes pour l'année 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'Assemblée.

I (00549/502/17)

ESTINBUY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.769.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 mai 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (02304/696/14)

Le Conseil d'Administration.

AXA INVESTPLUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 26.830.

Avis aux Actionnaires du compartiment AXA INVESTPLUS - FIX 4+4

Conformément aux dispositions du prospectus de vente et aux conditions d'émission, le compartiment AXA INVESTPLUS - FIX 4+4 est venu à échéance et a été dissous de plein droit le 5 mai 2004. Les actions seront dès lors remboursées à la valeur liquidative de 368,57 EUR (compte tenu du prix de souscription de 247,89 EUR au 20 février 1996, le rendement actuariel annualisé est de 4,95 % hors frais et taxes). La performance de ce compartiment correspondait à un rendement annualisé de 3,50 % pour une première période de 4 ans et un rendement minimum annualisé de 6,50% pour une seconde période de 4 ans.

Les actionnaires dudit compartiment détenant des titres au porteur sont invités à présenter leurs actions pour remboursement aux guichets des établissements suivants:

En Belgique: AXA BANK BELGIUM.

Au Grand-Duché de Luxembourg: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG.

Le remboursement sera effectué sans commission.

(01911/755/18)

Le Conseil d'Administration.

GAME INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.752.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi *1^{er} juin 2004* à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (02235/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

LUXEMPART, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.

R. C. Luxembourg B 27.846.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le mardi *1^{er} juin 2004* à 11.00 heures au siège social de la société, 6, rue Albert Borschette à Luxembourg-Kirchberg, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour:

1. Lecture des «Rapport de gestion» et «Rapport consolidé de gestion» de l'exercice 2003;
2. Lecture des rapports du réviseur d'entreprises;
3. Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice 2003;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge à donner aux administrateurs;
6. Nominations statutaires;
7. Désignation du réviseur d'entreprises;
8. Indemnités des administrateurs;
9. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions;
10. Divers.

Les actionnaires qui désirent assister à cette assemblée doivent, conformément à l'article 9 des statuts, déposer leurs titres pour le jeudi 27 mai 2004 au plus tard, auprès de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire dans les conditions déterminées par l'article 9 des statuts; les procurations doivent être déposées le samedi 29 mai 2004 au plus tard.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schwertzer

Président

I (02377/000/28)

23504

INGREMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.274.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 1^{er} juin 2004 à 14.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01912/755/18)

Le Conseil d'Administration.

MARITE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 41.331.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du mardi 1^{er} juin 2004 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2003.
2. Examen et approbation du bilan et du compte pertes & profits au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'Assemblée.

I (00550/502/19)

DOMAINE ALICE HARTMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 72-74, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 56.948.

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société sont convoqués par la présente à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PROROGEE

qui se tiendra le 28 mai 2004 à 18.00 heures à L-5480 Wormeldange, 72-74, rue Principale, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du commissaire aux comptes et du conseil d'administration portant sur l'exercice social 2003;
2. Approbation du bilan et des comptes pertes et profits, et affectation des résultats pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice social 2003;
4. Nomination des administrateurs, des commissaires, respectivement reconduction des mandats des administrateurs, commissaires, en place;
5. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers;

Pour accéder à l'assemblée générale, Mesdames, Messieurs les actionnaires, ayant des actions au porteur, sont priés de se présenter au bureau de l'assemblée générale avec les certificats originaux.

Les procurations doivent être produites au bureau également en original.

I (02437/000/21)

Le Conseil d'Administration.

VALFOR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 56.256.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le jeudi 27 mai 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

I (02105/000/19)

Le Conseil d'Administration.

TEXTILPAR INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 44.367.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 mai 2004 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

I (02302/696/15)

Le Conseil d'Administration.

SAUREN FONDS-SELECT SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 68.351.

Die Aktionäre der SAUREN FONDS-SELECT SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 19. Mai 2004 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2003 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2003 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxemburg, im April 2004.

II (01941/755/25)

Der Verwaltungsrat.

CYO COMPANY OF YARNS OLCESE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 49.805.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 mai 2004 à 15.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (02303/696/17)

Le Conseil d'Administration.

**LA FINANCIERE MONTBRILLANT S.A., Société Anonyme,
(anc. FINANCIERE ESTOUBLON S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 78.857.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 mai 2004 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

I (02331/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

TOURIST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.784.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 28 mai 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission et nomination d'un nouvel Administrateur.
5. Divers.

I (02332/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

JEF FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.124.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 1^{er} juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,

- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01913/755/18)

Le Conseil d'Administration.

LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 25.301.

Le Conseil d'Administration de la SICAV susmentionnée a le plaisir de vous convier à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le 27 mai 2004 à 11.00 heures au siège de la SICAV, 39, allée Scheffer à Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur Indépendant.
3. Approbation du bilan et des comptes de pertes et profits au 31 décembre 2003.
4. Affectation des résultats après ratification du paiement des dividendes suivants payés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003 aux actions à distribution des compartiments suivants:

LODH INVEST - The Dollar Bloc Bond Fund	0,38 USD
LODH INVEST - The Swiss Franc Credit Bond Fund	0,18 CHF
LODH INVEST - The European Bond Fund	0,23 EUR
LODH INVEST - The European Short Term Fund.	0,23 EUR
LODH INVEST - The Global Hedged Bond Fund	0,28 EUR
LODH INVEST - The Euro Credit Bond Fund.	0,38 EUR
LODH INVEST - The Conservative Portfolio Fund (EUR)	0,10 EUR
LODH INVEST - The Dynamic Portfolio Fund (EUR)	0,06 EUR
LODH INVEST - The EU Convergence Bond Fund	0,40 EUR
LODH INVEST - The Emerging Market Bond Fund	0,66 USD
LODH INVEST - The Convertible Bond Fund (EUR)	0,18 EUR
LODH INVEST - The Greater China Fund.	0,33 USD
LODH INVEST - The European Small and Mid Caps Fund	0,14 EUR
LODH INVEST - The Optimum Dollar Bond Fund	0,25 USD
LODH INVEST - The Optimum Euro Bond Fund	0,27 EUR
LODH INVEST - The Dynamic Portfolio Fund (CHF)	0,12 CHF
LODH INVEST - The Optimum Treasury Bond Fund (CHF)	0,11 CHF

Le paiement des dividendes a été effectué le 19 février 2004.

5. Rémunération des Administrateurs.
6. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant le 31 décembre 2003.
7. Elections statutaires:
 - Acceptation de la démission de M. Anthony John au 3 septembre 2003.
 - Acceptation de la démission de M. Philippe Sarasin au 10 septembre 2003 et ratification de la cooptation de M. Jean Pastre en remplacement de M. Sarasin.
 - Nomination de M. Patrick Zurstrassen en qualité de nouvel Administrateur de la SICAV.
 - Reconduction du mandat de M. Patrick Odier, M. Jean Pastre, M. Marco Durrer, M. Yvar Mentha, M. Jean-Claude Ramel, M. Peter E.F. Newbald et Mme Francine Keiser en qualité d'Administrateurs.
 - Reconduction du mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur Indépendant.

8. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour et que les décisions seront prises à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée en signant une procuration en faveur d'un représentant.

Le rapport annuel au 31 décembre 2003 et un modèle de procuration sont disponibles sans frais sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

Afin de participer à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs certificats d'actions auprès du CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG au moins 48 heures avant l'Assemblée.

I (02378/755/53)

Le Conseil d'Administration.

MAYENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.049.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 28 mai 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
6. Nomination d'un nouvel Administrateur.
7. Divers.

I (02333/1023/18)

Le Conseil d'Administration.

AVANCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.611.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 28 mai 2004 à 15.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la Société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (02334/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

VALEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 35.850.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 27 mai 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

I (02335/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

MODE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 52.458.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 27 mai 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

I (02336/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE D'EVRY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.498.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 27 mai 2004 à 16.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2003;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

I (02379/000/17)

Le Conseil d'Administration.

E.S. CONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 13.634.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juin 2004 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02380/521/14)

Le Conseil d'Administration.

GILDA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 60.482.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 7 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société malgré la perte reportée,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02381/755/18)

Le Conseil d'Administration.

23510

CHARON HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 51.034.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 mai 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Comme la première Assemblée Générale Ordinaire, convoquée pour le 11 mai 2004 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, cette deuxième Assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

Le Conseil d'Administration

Signature

(02382/000/19)

WESTLAND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 22.185.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme WESTLAND HOLDING S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 25 mai 2004 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02403/750/15)

Le Conseil d'Administration.

TECHNO DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 81.089.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2004 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

II (02138/817/17)

Le Conseil d'Administration.

WIMVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 64.352.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 27 mai 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02404/755/18)

Le Conseil d'Administration.

BISMUTH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 83.773.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs, à l'Administrateur-Délégué et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

II (02137/817/17)

Le Conseil d'Administration.

DORBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 79.034.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2004 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 novembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 30 novembre 2003.
3. Affectation des résultats au 30 novembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

II (02131/817/18)

Le Conseil d'Administration.

MERLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 19.235.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 et affectation des résultats
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
4. Divers

II (01458/657/14)

NIFRAC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 30.252.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 21 mai 2004 à 9.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

II (02134/755/18)

Le Conseil d'Administration.

ERSTADT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 79.036.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 novembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 30 novembre 2003.
3. Affectation des résultats au 30 novembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

II (02133/817/18)

Le Conseil d'Administration.

ACUAZAHARA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 52.142.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01380/657/15)

KENSINGTON ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 94.861.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2004 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire.
6. Nomination d'un administrateur.
7. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
8. Divers.

II (02132/817/19)

*Le Conseil d'Administration.***PADDINGTON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 94.672.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire.
6. Nomination d'un administrateur.
7. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
8. Divers.

II (02130/817/19)

*Le Conseil d'Administration.***WIMBLEDON FINANCE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 94.689.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2004 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire.
6. Nomination d'un administrateur.
7. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
8. Divers.

II (02129/817/19)

*Le Conseil d'Administration.***LISHOLD FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 45.729.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2004 à 16.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02087/755/18)

Le Conseil d'Administration.

HATFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.258.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 21 mai 2004 à 9.30 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02085/755/20)

Le Conseil d'Administration.

FIRAD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 28.212.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01457/657/15)

HIRHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.

R. C. Luxembourg B 71.414.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 28 mai 2004 à 13.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 13 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 6 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (01847/696/14)

Le Conseil d'Administration.

BPER INTERNATIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
 Administrative address: 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
 R. C. Luxembourg B 61.517.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of BPER INTERNATIONAL SICAV (the «Company») which will be held at the administrative office of the Company, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, on 19 May 2004 at 11.00 a.m. (the «Meeting») with the following agenda:

Agenda:

1. Hearing and approval of the reports of the Board of Directors and the Auditor of the Company
2. Approval of the audited accounts of the Company for the financial year that ended 31st December 2003, and the allocation of the net results
3. Discharge to be granted to the Directors and to the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year that ended 31st December 2003
4. Appointment and remuneration of the members of the Board of Directors
5. Appointment of the Auditor
6. Any other business which may be properly brought before the Meeting

Notes

The resolutions on the agenda of the Meeting do not require any quorum and are passed by majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Meeting.

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the custodian bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on 14 May 2004.

- by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against deposit of said share certificates. The proxies must be sent to UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. and have to be in the possession of BPER INTERNATIONAL SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on 14 May 2004.

Holders of registered shares may vote at the Meeting:

- in person by producing identification at the Meeting

- by proxy by completing the proxy form and returning it to BPER INTERNATIONAL SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on 14 May 2004.

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof will have been concluded.

II (01612/755/37)

By order of the Board of Directors.

TIMBER INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
 R. C. Luxembourg B 71.970.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 19 mai 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (01865/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

BIMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
 R. C. Luxembourg B 95.821.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,

- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01713/755/18)

Le Conseil d'Administration.

VIKING MANAGEMENT GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 21.977.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (01948/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

A.Z. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.963.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 19 mai 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (01940/788/15)

Le Conseil d'Administration.

CEMARLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 62.936.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 27 mai 2004 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2004 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (01918/000/17)

Le Conseil d'Administration.

HIKE SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 57.225.

Les Actionnaires et obligataires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu exceptionnellement le 20 mai 2004 à 13.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Fixation d'un nouveau domicile
6. Divers

II (02007/696/17)

Le Conseil d'Administration.

FINANCE ORGANIZATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 14.354.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2004 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001, 2002, 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers

II (02008/696/16)

Le Conseil d'Administration.

B.A VENTURE S.C.A., BUSINESS ANGEL VENTURE, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 71.731.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports de la Gérance et du Conseil de Surveillance.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner à la Gérance et au Conseil de Surveillance pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (02038/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

ZAMASPORT DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.881.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 19 mai 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003.

3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01938/788/16)

Le Conseil d'Administration.

ZENDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 56.102.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *19 mai 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003; affectation du résultat
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02004/506/15)

Le Conseil d'Administration.

BIO & BIO LICENSING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.323.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *19 mai 2004* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

II (01939/788/16)

Le Conseil d'Administration.

SOFINKA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 60.650.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi *24 mai 2004* à 11.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Nominations Statutaires,
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01889/755/20)

Le Conseil d'Administration.

SAÏNOE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 85.290.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
7. Divers.

II (01949/1023/18)

Le Conseil d'Administration.

B.A VENTURE S.C.A., BUSINESS ANGEL VENTURE, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 71.731.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 mai 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports de la Gérance et du Conseil de Surveillance.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner à la Gérance et au Conseil de Surveillance pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (01975/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

LIMBO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 57.231.

Les Actionnaires et obligataires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu exceptionnellement le 20 mai 2004 à 14.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (02002/696/17)

Le Conseil d'Administration.

E.F.I. EUROFINANCE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 68.875.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert le 25 mai 2004 à 13.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatif à l'année financière se terminant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs.
5. Nomination du Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

II (01987/000/18)

UNIT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.253.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 21, 2004* at 11.00 a.m. at the registered office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management Report of the Directors,
- To receive and approve the Report of the Auditor for the year ended December 31, 2003,
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended December 31, 2003,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2003,
- Statutory elections.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares not less than five clear days before the date of the meeting at the Registered Office.

II (02001/755/18)

The Board of Directors.

CANOE SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 57.217.

Les Actionnaires et obligataires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu exceptionnellement le *20 mai 2004* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02003/696/15)

Le Conseil d'Administration.
